

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA DÉFINITION DES USAGES DES REZ-DE- CHAUSSÉE (QUARTIER DES DOUX-EPIS - CERGY)

()

CONTACT

contact.idf@recipro-cite.fr
01 85 73 24 79



Dans le cadre de l'opération mixte d'aménagement de la Z.A.C des Linandes à Cergy Pontoise, Cergy Pontoise Aménagement sollicite Récipro-Cité afin de mener une étude de faisabilité visant à définir le contenu de deux locaux vacants (rétrocédés par 1001 Vies Habitat à la ville de Cergy) situés en rez-de-chaussée de la future résidence intergénérationnelle « Chers Voisins ».

Récipro-Cité, déjà présent sur le quartier, à travers le dispositif « Chers Voisins », qui promeut et met en œuvre un type d'habitat intergénérationnel et solidaire, est missionné afin de définir le contenu et les usages de ces deux locaux dans une démarche axée sur la co-construction avec les acteurs du territoire (associations, élus, habitants, futurs habitants et riverains du quartier) afin de respecter l'orientation de type « tiers-lieu » souhaité par la commune.

Il s'agira de définir une offre en services/animations qui soit la plus pertinente et adaptée possible afin de participer pleinement à la vie de ce quartier en devenir.

Pour cela, l'étude de faisabilité proposée se décompose en deux phases:

PHASE 1: Diagnostic et construction des scénarii

1. Réaliser un diagnostic des besoins des différents utilisateurs du quartier (besoin en services, animations).

Objectifs:

- Recenser les besoins des usagers du quartier en terme de services et animations.
- Déterminer, à l'issu du recensement des besoins, les usages des deux locaux (commerces? Services? Tiers-lieux?)
- Déterminer leur modèle économique.
- Evaluer la compatibilité de ces activités avec les locaux existant en terme de surface, de configuration...
- Penser la complémentarité de ces activités avec l'existant (mutualisation, liens avec d'autres acteurs présents afin de ne pas faire de doublon).

PHASE 2: Approfondissement du/des scénarios ressortis de l'analyse des besoins.

2. Approfondir le/les scénarios retenus pour la définition et l'occupation des locaux.

Objectifs:

En fonction des conclusions de la phase 1 il s'agira d'affiner les usages projetés :

- Vers quelle occupation des locaux tendre ?
- S'agit-il d'un tiers-lieu ? Le cas échéant, il s'agira d'affiner, d'approfondir la question du modèle économique et du modèle de fonctionnement.